



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2006
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 52 b) de la liste préliminaire*
Développement durable : suivi et application
de la Stratégie de Maurice pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable
des petits États insulaires en développement

Conseil économique et social
Session de fond de 2006
Genève, 3-28 juillet 2006
Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire annoté**
Questions relatives à l'économie
et à l'environnement : développement durable

Lettre datée du 13 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final de la Réunion régionale des Caraïbes sur le suivi de l'application de la Stratégie de Maurice, qui s'est tenue à Frigate Bay (Saint-Kitts-et-Nevis), du 5 au 7 octobre 2005 (voir annexe).

Au nom des petits États insulaires en développement qui ont participé à cette réunion, je vous serais reconnaissant de publier le présent rapport en tant que document de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, au titre du point 52 b) de la liste préliminaire, et du Conseil économique et social, et de le transmettre à la Commission du développement durable à sa quatorzième session.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Joseph **Christmas**

* A/61/50.

** E/2006/100.



Annexe à la lettre datée du 13 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Réunion régionale des Caraïbes sur le suivi de l'application de la Stratégie de Maurice

Saint-Kitts-et-Nevis, 5-7 octobre 2005

La Réunion régionale des Caraïbes sur le suivi de l'application de la Stratégie de Maurice, qui s'est déroulée du 5 au 7 octobre 2005, au Marriott St Kitts Resort et au Royal Beach Casino de Saint-Kitts-et-Nevis. Des représentants d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Cuba, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République dominicaine, de Sainte-Lucie, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Suriname, de Trinité-et-Tobago, des Antilles néerlandaises, des îles Vierges américaines, de Montserrat et de Porto Rico ont participé à la Réunion. Ont fait de même des représentants du secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO), du secrétariat de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), du Mécanisme régional de négociation des Caraïbes, de l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes, de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, de l'Université des Antilles, du Siège sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Association caraïbe pour l'environnement (ACE), du Centre des Caraïbes pour la formulation des politiques, du Forum antillais de la société civile, du Conseil des Caraïbes pour la science et la technique (CCST), du Réseau antillais de formation et d'apprentissage (CKLN), du Partenariat pour l'eau (Caraïbes), du Réseau d'ONG trinitadiennes pour la promotion de la femme, de la Coalition pour la participation communautaire à la gouvernance (Jamaïque) et du Centre jamaïcain de ressources pour la promotion de la femme.

La séance d'ouverture était présidée par M^{me} Shirley Skerritt-Andrews, Ministre du développement durable de Saint-Kitts-et-Nevis. M^{me} Diane Quarless, Chef du Groupe des petits états insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, M. Thomas Gittens, s'exprimant au nom du représentant résident du PNUD et coordonnateur résident pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO), M. Neil Pierre, Directeur du siège sous-régional pour les Caraïbes de la CEPALC, et M^{me} Lolita Applewaite, Vice-Secrétaire générale du secrétariat de la CARICOM, ont prononcé des allocutions de bienvenue. M. Timothy Harris, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et des échanges de Saint-Kitts-et-Nevis, a prononcé un discours liminaire. La motion de remerciements a été prononcée par M. Carlisle Richardson, conseiller à la Mission permanente de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'ONU.

Exposés et concertation sur les politiques à mener pour régler les problèmes critiques et exploiter les possibilités offertes

La Réunion s'est tenue le 5 octobre; M. Thomas Gittens, représentant du PNUD, a conduit les débats. M^{me} Skerritt-Andrews (Saint-Kitts-et-Nevis) a été élue à la présidence de la Réunion. M. Hector Conde Almeida (Cuba) et M. Roland Antonius (Antilles néerlandaises) ont été élus Vice-Présidents et M^{me} Henna Uiterloo (Suriname) a été élue Rapporteuse.

M. Franklin McDonald, M. La Verne Ragster, M. Leonard Nurse et M. Gordon Bispham ont présenté un exposé. Les représentants de l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes, du secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, de Cuba, de Sainte-Lucie, du Guyana, du Suriname, de la Barbade, du Réseau antillais de formation et d'apprentissage, de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, de Trinité-et-Tobago, des Antilles néerlandaises et du secrétariat de la CARICOM sont intervenus et ont posé des questions auxquelles les experts ont répondu.

M. McDonald a fait un exposé général des priorités et des besoins persistants dans la région, en privilégiant les ressources marines, côtières et naturelles. M. Ragster a mis l'accent sur les possibilités de renforcer les capacités de la région, telles que le nouveau projet « University Consortium ». M. Nurse a donné des précisions sur le rôle de l'Université des Antilles dans l'application de la Stratégie de Maurice. M. Bispham a expliqué pourquoi il était important pour l'application de la Stratégie de Maurice que la société civile continue de participer à la définition des stratégies nationales.

Au cours de la discussion, les points suivants ont été soulignés :

- La constitution et le renforcement des capacités sont nécessaires à tous les niveaux;
- Il faut également mettre l'accent sur la formation des praticiens;
- L'absence de mécanisme pour la mise en commun des pratiques optimales, de l'information et des connaissances au niveau régional a donné l'impression que le développement durable était réalisé de manière fragmentée;
- Il est nécessaire de créer un mécanisme de communication de l'information dans la région;
- Il est nécessaire de revoir les systèmes de classification des terres utilisés dans le cadre de la planification de l'environnement, d'améliorer les arrangements de réglementation relatifs à l'utilisation des terres et d'améliorer les plans de construction et d'aménagement;
- Il faut poursuivre l'élaboration de programmes régionaux et locaux d'atténuation des effets des catastrophes;
- Il est impératif de respecter les normes applicables, notamment les codes du bâtiment;
- Il faut continuer de répondre aux besoins en matière de gestion des zones côtières et des ressources en eau;
- Une meilleure intégration du secteur privé dans les stratégies de développement durable est nécessaire;

- Il est important de renforcer la compétitivité et la capacité d'adaptation de la société et nécessaire de mettre l'accent sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des programmes de réduction de la pauvreté;
- Il faut examiner les mesures d'application des accords multilatéraux sur l'environnement;
- La nécessité d'établir des partenariats pour le renforcement des capacités entre les organismes gouvernementaux, le secteur privé et les universités régionales;
- Il faudrait envisager d'élaborer des plans de développement durable dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement. À cette fin, une analyse plus approfondie des effets de ces accords sur les programmes sociaux et la protection de l'environnement est nécessaire;
- Il est nécessaire de coordonner les normes relatives à la protection de l'environnement dans toute la région;
- Il est important de produire des données utiles dans le cadre de la prise de décisions; et
- Il est nécessaire d'encourager les synergies entre les organisations régionales dans les domaines importants pour les petits États insulaires en développement.

Examen des approches intégrées de l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement – liens et synergies entre les secteurs, à partir d'exemples relatifs aux changements climatiques, à l'énergie, à l'atmosphère et au développement industriel

La séance s'est tenue le 6 octobre, sous la présidence du Vice-Président. M^{me} Skerritt-Andrews, M. Hugh Sealy et M. Ibert Henry Binger ont présenté des exposés. Les représentants de Cuba, de Trinité-et-Tobago, de Sainte-Lucie, d'Haïti, de l'Association caraïbe pour l'environnement, de l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes, du Guyana, du Caribbean Civil Society Forum, du PNUD, du Conseil des Caraïbes pour la science et la technique (CCST), du secrétariat de la CARICOM, du siège sous-régional pour les Caraïbes de la CEPALC et des secrétariats de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) ont prononcé des déclarations et posé des questions.

Décrivant l'expérience de Saint-Kitts-et-Nevis et de la Barbade, qui ont créé un mécanisme national afin d'appliquer leur stratégie de développement durable, M^{me} Skerritt-Andrew et M. Sealy ont souligné les points suivants :

- L'importance d'adopter une optique cohérente plutôt que de raisonner par secteur lors de l'élaboration de programmes de développement durable;
- Les difficultés posées par la pénurie de ressources humaines dans des domaines spécialisés, tels que les systèmes d'information géographique, la gestion des bâtiments et les études d'impact sur l'environnement;
- Il a été noté que la CARICOM avait un programme d'assistance technique, qui est appliqué dans le cadre du programme de travail s'intitulant « Marché et économie uniques de la CARICOM ». Les participants à la Réunion ont estimé

que ce programme pourrait constituer le point de départ d'une meilleure prise en compte des besoins en matière de développement durable;

- La nécessité de rapprocher les fonctions en matière de décision de l'application effective;
- La nécessité de continuer de mobiliser des ressources financières au niveau national;
- L'opportunité de constituer, à l'échelon régional, un réservoir d'experts pouvant effectuer des missions de courte durée au service des gouvernements nationaux;
- L'importance d'élaborer des politiques de développement durable nationales. Le modèle de la Barbade était fondé sur les principes et objectifs suivants : qualité de vie; protection des ressources – reconnaître que la croissance était limitée par des facteurs biophysiques; déterminer quelles étaient les capacités limites de l'île; veiller à l'efficacité et à l'équité économiques; et offrir de véritables possibilités de participation à toutes les parties prenantes;
- L'importance d'élaborer des indicateurs de développement durable.

Dans son intervention, M. Binger a expliqué pourquoi il était important de porter à son maximum la synergie entre les différents secteurs, notamment l'énergie, le tourisme, l'agriculture, la gestion des eaux usées et la gestion des terres, afin d'améliorer les capacités d'adaptation des petits États. Il a également expliqué pourquoi il était important que les petits États insulaires en développement améliorent leur rendement énergétique et mettent en valeur de nouvelles sources d'énergie, en plaçant l'accent sur la conversion de l'énergie thermique des océans. Il a fait remarquer que ces États ont tendance à sous-estimer l'importante ressource que constituent les océans sur le plan énergétique. Il a également présenté une étude de cas sur l'utilisation de la canne à sucre comme biocarburant dans la production d'électricité. M. Binger a souligné qu'il est important de réduire la facture de fioul importé, ce qui présenterait des avantages sociaux et économiques. Les petits États insulaires en développement devraient établir un bilan énergétique, une évaluation des ressources et un profil de l'utilisation de l'énergie. Ils devraient étudier quelles sont les sources d'énergie renouvelables et les mesures d'amélioration du rendement énergétique les plus rentables et donner suite aux résultats de cette étude. M. Binger a considéré l'utilisation de l'énergie de la biomasse et la conversion de l'énergie thermique des océans comme les deux applications les plus prometteuses, les possibilités offertes par les techniques simples d'exploitation de l'énergie solaire demeurant également considérables.

Examen d'un mécanisme régional/cadre consultatif pour une efficacité, une coordination et une cohérence accrues dans la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement/de la Stratégie de Maurice

La session a commencé ses travaux le 6 octobre, sous la présidence du Vice-Président. M. Arthur Gray, représentant de la CEPALC, et M^{me} Glenda Itiaba, représentante du secrétariat de la CARICOM, ont présenté un exposé. Les représentants de Trinité-et-Tobago, du secrétariat de l'Association des États de la Caraïbe, de l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes, du Guyana, du Conseil syndical des travailleurs des Caraïbes, du Forum antillais de la société civile, du

Centre des Caraïbes pour la formulation des politiques, de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, de l'antenne de la CEPALC dans les Caraïbes, du Mécanisme régional de négociation des Caraïbes et de l'Association caraïbe pour l'environnement ont prononcé des déclarations et posé des questions.

La session s'est poursuivie le 7 octobre, sous la présidence du Vice-Président. Les représentants de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Barbade, de la Jamaïque, d'Antigua-et-Barbuda, du Suriname, de Trinité-et-Tobago, de Montserrat, du Guyana, des Antilles néerlandaises, de Cuba, du secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, de l'Université des Antilles, de Cuba, de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, de la Grenade, de l'Association caraïbe pour l'environnement, du Centre des Caraïbes pour la formulation des politiques, de l'antenne de la CEPALC dans les Caraïbes et du secrétariat de la CARICOM ont prononcé des déclarations et posé des questions.

Dans leur exposé, les représentants de la CEPALC et du secrétariat de la CARICOM ont décrit les mesures prises dans la région en vue d'établir un mécanisme régional permanent de coordination qui faciliterait la réalisation du développement durable et la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. Ils ont formulé des recommandations sur les différentes manières de créer un nouveau mécanisme.

Les participants à la Réunion ont réaffirmé la nécessité de créer un mécanisme régional de coordination de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice. L'action de ce mécanisme devrait s'étendre à toutes les Antilles, refléter les efforts de coordination nationaux et tenir compte des priorités nationales. Certaines des fonctions qui seraient conférées à ce mécanisme ont été examinées, notamment la coordination régionale de la mise en œuvre, assurée par la concertation avec les gouvernements, les organismes et la société civile, la formulation d'avis relatifs aux problèmes de développement mondiaux et régionaux des États, l'identification des problèmes transfrontières dans la région et l'appui, notamment technique, apporté à la réalisation par des moyens nationaux, ainsi que l'organisation et la coordination de réunions consultatives. En outre, il faudrait convenir d'indicateurs du développement durable, sur lesquels le mécanisme pourrait s'appuyer pour établir ses rapports et mener à bien ses travaux de suivi.

Les participants ont considéré que le mécanisme devrait être doté d'une mission politique de contrôle clairement définie et qu'il faudrait parvenir à un accord au sujet des fonctions de ce mécanisme et définir les lacunes dont souffre la région. Il faut résoudre les très graves problèmes de coordination qui se posent au niveau national et en matière de communication de l'information.

Les participants ont estimé que les petits États insulaires en développement et les organismes régionaux devraient appliquer la Stratégie de Maurice dans le cadre de leurs propres activités et programmes de développement. Il a été suggéré que le Conseil du Marché commun se réunisse à la fin de sa session en tant que Conseil du développement durable des Caraïbes. D'autres possibilités peuvent être étudiées. Les participants ont estimé qu'il faudrait que le mécanisme soit financièrement viable et doté des moyens nécessaires. Enfin, ils ont souligné que le mécanisme devrait promouvoir la coopération entre les pays de la région.

Un groupe pilote a été créé afin d'étudier les éléments concernant ce nouveau mécanisme. Sa composition est la suivante : secrétariat de l'Association des États de la Caraïbe, antenne de la CEPALC pour les Caraïbes, secrétariat de la CARICOM, secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, îles Vierges américaines, Sainte-Lucie, Belize (absent), Cuba, Jamaïque, Guyana, Association caraïbe pour l'environnement (facilitation et organisation auprès des organisations non gouvernementales, de l'Association de l'industrie et du commerce pour les Caraïbes et du Congrès du travail des Caraïbes).

Examen des mécanismes et cadres nationaux pour la bonne mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice

La séance s'est tenue le 7 octobre, sous la présidence du Vice-Président. Des déclarations ont été prononcées par les représentants d'Antigua-et-Barbuda, de la Grenade, de la Dominique, de la Jamaïque, du Guyana et de Sainte-Lucie. Plusieurs pays ont présenté leur expérience en matière de coordination nationale des questions de développement durable. Les principes fondamentaux sur lesquels s'appuient les processus constructifs sont la transparence, l'ouverture à toutes les parties prenantes et des moyens adéquats. Certains pays ont souligné qu'ils avaient intégré des principes de développement durable dans leurs processus de planification, notamment la prise en compte des aspects culturels du développement. Bien que de nombreuses pratiques optimales aient été décrites, les participants ont estimé que chaque pays devait les adapter à ses conditions nationales.

Examen des programmes d'application de la Stratégie de Maurice, axé sur la programmation régionale et sous-régionale, conformément aux priorités définies par la région

La séance s'est tenue le 7 octobre et était présidée par le Président. Les représentants du secrétariat de la CARICOM et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont fait des exposés.

Les représentants des îles Vierges américaines, du Guyana et de Cuba ont prononcé des déclarations et posé des questions.

Clôture de la Réunion

La séance du 7 octobre était présidée par le Président. La Rapporteuse a présenté le rapport sur les travaux de la Réunion. Les représentants du Centre des Caraïbes pour la formulation des politiques et des Antilles néerlandaises ont prononcé une déclaration et posé des questions. Le secrétariat a fourni des précisions supplémentaires. Le Président a suggéré que le rapport sur les travaux de la Réunion pourrait être adopté à l'unanimité et que la Rapporteuse soit chargée d'achever la mise en forme de ce document avec l'aide des secrétariats, avant qu'il soit distribué à tous les participants.

La CARICOM a également distribué un document sur les partenariats pour le développement durable dans la région des Caraïbes, décrivant plusieurs propositions de partenariat formulées par la région en prévision de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui doit se

tenir à Maurice. Le représentant d'un groupe de jeunesse a prononcé une déclaration au nom des participants représentant la société civile.

Le Président a remercié les organisateurs et levé la séance.
